

## Recommandations aux auteurs

Il est d'abord nécessaire de faire connaître les **modalités générales de publication** avant de donner les recommandations relatives à la **soumission d'un projet** puis à **l'envoi de la version définitive**.

### *Modalités générales de publication*

Toute personne désireuse de faire partager son expérience, ses découvertes ou ses réflexions à un **large public intéressé par la forêt, le bois et les milieux naturels**, que ce soit au titre de leur gestion, de leur administration, de l'enseignement, de la recherche, ou plus simplement d'une passion, que ce soit en tant qu'auteur individuel ou correspondant d'un groupe d'auteurs, est invitée à tenir compte des quelques recommandations qui suivent, ainsi qu'à s'informer sur la Revue forestière française et à communiquer tout projet à l'adresse suivante :

### **REVUE FORESTIÈRE FRANÇAISE**

AgroParisTech  
14, rue Girardet  
CS 14216  
F-54042 NANCY CEDEX

Contact : [Anne-Marie HUIN](#)  
Tel : (0033) (0)3 83 39 68 22

Hormis quelques très rares exceptions, **les articles sont originaux** : ils ne doivent pas être envoyés simultanément à un autre éditeur ; leur primeur est accordée à la Revue ; leur publication ne peut être renouvelée dans un autre support qu'après accord préalable au cas par cas de la Revue forestière française et respect d'un délai minimal de six mois à compter de la première publication.

De manière générale, les articles sont d'autant mieux reçus qu'ils envisagent un sujet dans sa **plénitude**, avec un **recul suffisant** et sous une **forme intelligible** par tout membre de la communauté forestière la plus large à qui il est destiné.

Chaque projet est d'abord lu par les Rédacteurs en Chef. Il fait l'objet soit d'un retour immédiat s'il ne répond pas aux objectifs de la Revue, soit d'un accusé de réception envoyé à l'auteur-correspondant.

Du fait que la Revue forestière française fonctionne avec un **Comité de lecture** auquel sont soumises toutes les contributions, volontaires ou sollicitées, le projet est alors adressé à quelques spécialistes choisis pour leur compétence sur le sujet traité. A la faveur d'un certain nombre d'avis faisant autorité et résultant de cette consultation, la Revue établit une synthèse qu'elle communique à l'auteur-correspondant dans un délai de 3 à 6 mois à compter de l'accusé de réception. Elle fait ainsi connaître sa décision soit, généralement, d'accepter le texte en suggérant des corrections mineures, soit de ne pouvoir le retenir qu'après d'importantes modifications, soit enfin, rarement, de le refuser. Pour stricte qu'elle semble être, cette procédure garantit finalement à nos lecteurs une meilleure qualité des articles et aux auteurs une audience plus large et *a priori* favorable.

Lorsqu'un article a été accepté, les dernières corrections sont apportées par les auteurs qui font parvenir à la Revue leur **version définitive**. Après un contrôle rapide, l'article peut alors être programmé pour un numéro à venir. Une ultime vérification des épreuves est demandée à l'auteur-correspondant avant impression. Seules quelques erreurs, souvent purement matérielles, doivent être corrigées à ce stade.

Enfin, lors de la **publication**, l'auteur-correspondant reçoit un numéro complet et a le choix entre cinquante tirés à la suite ou le fichier PDF de l'article, qui tiennent lieu de droits d'auteur.

### *Recommandations relatives à la première version*

Pour la première version, l'auteur-correspondant adresse au secrétariat de la Revue forestière française le projet sous forme numérique ou de document papier avec **pages numérotées**. Il est de préférence **dactylographié et en français** (la Revue publie exclusivement dans cette langue). Il doit apparaître **de la meilleure qualité possible**, tant sur la forme que sur le fond, ce qui signifie qu'il ait été **préalablement relu par plusieurs personnes** et au moins par l'ensemble des auteurs s'il s'agit d'une œuvre collective.

Les articles doivent être clairs et concis ; selon le sujet qu'ils traitent, leur forme et leur longueur sont variables ; un cadre peut cependant être fourni à ce sujet ; s'ils ne contiennent que du texte, ils ne dépassent pas, hors cas exceptionnel, 40 000 caractères espaces compris ; on peut considérer qu'une illustration courante, selon son ampleur, équivaut à un nombre de caractères compris entre 1 000 et 4 000 ; ainsi, un article avec un texte de **20 000 caractères** (espaces compris) et **5 illustrations** d'ampleur moyenne (une demi page chacune) équivaut à 30 000 caractères et peut être considéré comme une **référence**.

Le **titre** est à la fois **court et explicite** pour un lecteur qui n'est pas forcément spécialiste du sujet traité. La Revue se réserve la possibilité de le modifier pour améliorer sa clarté vis-à-vis de son lectorat.

Les **auteurs** sont clairement **identifiés** par leurs nom, prénom, qualité, organisme éventuel et adresse ; celui des auteurs qui sera le correspondant de la Revue doit clairement apparaître s'il n'est ni la personne qui envoie le projet, ni le premier auteur. En règle générale, un article possède de un à quatre auteurs.

Le **texte** proprement dit est présenté avec des **caractères suffisamment gros** et **sous une forme aérée** pour en faciliter la lecture et permettre les annotations.

Il est **structuré en parties et sections** logiquement emboîtées ou reliées entre elles, provisoirement numérotées sous forme décimale pour éviter toute ambiguïté : 1, 1.1, 1.2, ....

Il est rendu compréhensible pour l'ensemble des lecteurs ; les expressions : sigles, termes techniques spécialisés, unités inhabituelles de mesure, qui ne seraient pas immédiatement comprises par ces derniers sont évitées autant que possible et, si elles s'avèrent réellement commodes ou indispensables, clairement explicitées lors de leur premier emploi.

Bien qu'il soit parfois utile pour faciliter la compréhension de certains raisonnements et résultats, le recours à des **formules mathématiques** doit rester limité.

Les **notes de bas de page** sont peu nombreuses, concises et numérotées de manière continue sur la totalité de l'article. Une note qui serait particulièrement volumineuse figurera sous forme d'**encart**.

La bibliographie ne joue pas, dans un article scientifique et technique, le même rôle que dans un article purement scientifique : il faut **éviter les bibliographies trop volumineuses et trop anglophones** pour s'en tenir aux références essentielles et vraiment susceptibles d'intéresser un gestionnaire forestier ; celles-ci doivent apparaître dans le texte sous l'une des deux formes suivantes : « Pardé (1994) rappelle que la pollution était déjà considérée comme un fléau il y a deux mille ans » ou « La pollution était déjà considérée comme un fléau il y a deux mille ans (Pardé, 1994) ». Le détail de ces références, voire de quelques autres, est ensuite donné à la fin du texte, sous l'une des deux formes suivantes :

PARDÉ (J.). - Il y a 2000 ans déjà la pollution ! - *Revue forestière française*, vol. XLVI, n°4, 1994, pp.385-386.

PARDÉ (J.), BOUCHON (J.). - Dendrométrie. - 2<sup>e</sup> édition. - Nancy : École nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, 1988. - 328 p.

Prévues en nombre raisonnable, les illustrations sont les bienvenues, et comprennent des tableaux, des figures, des photographies. Elles sont accompagnées d'une légende suffisamment explicite et sont numérotées, séparément dans chacune des trois catégories indiquées. Leur emplacement dans le texte est repéré. La couleur est acceptée lorsqu'elle est indispensable. Les **tableaux** sont mesurés en nombre et en taille. Les **figures** comprennent des schémas, dessins, cartes, graphiques. Elles évitent de faire double emploi avec les tableaux auxquels elles sont préférées lorsqu'elles présentent la même information sans complexité excessive. Elles sont suffisamment claires pour rester parfaitement lisibles après réduction. Lors de la soumission de l'article, les **photographies** peuvent être fournies sous une simple forme indicative.

Une **annexe** peut s'avérer utile dans certains cas très particuliers ; elle doit, en tout état de cause, rester succincte.

Il est nécessaire de prévoir un **résumé** en français de cinq à dix lignes au maximum (75 à 150 mots, 500 à 1 000 caractères espaces compris) ; sa traduction en anglais peut aussi être éventuellement fournie, tout en sachant que, par défaut, la Revue la prendra à sa charge.

### ***Recommandations relatives à la version définitive***

Il est conseillé de transmettre la version définitive sur support numérique dans toute la mesure du possible. Les erreurs éventuelles en ont soigneusement été éliminées par les auteurs. Les illustrations sont transmises sous leur meilleure forme, originale et séparée du texte : cela n'empêche pas que les tableaux et figures soient en outre insérés dans ce dernier ; en ce qui concerne les photographies, il est possible d'utiliser soit des fichiers informatiques, soit des tirages sur papier, soit des diapositives ; les documents originaux sont retournés à l'auteur-correspondant après publication.

Afin de faciliter le travail de la rédaction, il est fortement conseillé de fournir les textes sous format Word®, les tableaux et éventuellement les figures sous Excel®, les figures et les photographies en format jpg ou tiff (avec une résolution minimum de 300 dpi).

Il est totalement déconseillé d'inclure dans le corps de l'article des fichiers image, ainsi que des documents scannés.

Pour permettre la mise en page des illustrations de l'article au format définitif de la Revue, tous les fichiers fournis par les auteurs doivent pouvoir être facilement adaptables aux contraintes de la maquette.